

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2018

Le jeudi 11 octobre 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 5 octobre 2018 et affichée.

Membres élus: 23 En fonction: 23 Présents: 15

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1ère adjointe ; M. Emile PERRIER, 2ème adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3ème adjointe ; M. Claude DONVAL, 4ème adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5ème adjointe ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET .

Membres absents excusés :

M. Francis GAULARD; M. Maurice TRAVERS; M. Bruno DELVA; Mme Christine REUCHERON; M. Vincent PIPARD; Mme Natacha PIHAN; Mme Isabelle MUCKA; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

<u>Effacement de dettes</u>

Suite à jugements de la commission de surendettement, le conseil municipal prend acte de 2 décisions d'effacement de dettes, l'une d'un montant de 224,80 € concerne des impayés de centre de loisirs, l'autre de 255,00 € des impayés de cantine.

Remboursement Musical'Izé

A l'occasion des feux d'artifices, un concert a été proposé par l'orchestre « La Belle Famille ». L'association « Musical'Izé » a payé l'intégralité de la prestation, la commune devant lui en rembourse la moitié. A la demande de la trésorerie, l'assemblée autorise le remboursement.

Participation assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir à 710,00 €, pour l'année 2019, le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles ainsi que pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Indemnité de gardiennage de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2018, une indemnité de 479,86 €, au curé de la paroisse qui assure le gardiennage de l'église pour le compte de la commune.

Indemnité versée au percepteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2018, au percepteur une indemnité de conseil à un taux égal à 100 % du maximum autorisé, ce qui représente un montant brut de 584,98 €.

Entretien des espaces verts des logements sociaux situés rue du Sentier, impasse des Noës et rue Pierre Landais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir à 10,00 € par mois et par logement, pour l'année 2019, le montant de la participation aux frais d'entretien des espaces verts des rues du Sentier, Pierre Landais et de l'impasse des Noës.

Réhabilitation et extension des locaux de la mairie

Le maire indique à l'assemblée que 2 avenants ont été pris au lot 5 « Rejointoiement » : 2.755,00 € HT et 21.945,00 € HT (reprise au mortier pierre du fenestrage existant – purge des parties pulvérulentes- rechargement au mortier – retaille suivant profil des moulures ponçage et pour une fenêtre relevé et reprise de la pièce d'appui) - un avenant en moins-value est en attente.

Un avenant a été pris au lot 11 « Menuiseries intérieures » : 508,00 € HT pour la mise en place de l'escalier provisoire

Le maire informe l'assemblée que l'entreprise en charge du lot « Menuiseries extérieures » fait l'objet d'un période d'observation jusqu'au 16.10.2018.

Toilettes publiques

Les aménagements devant les sanitaires de l'église et la statue de la Vierge sont en cours de réalisation par l'entreprise TPB pour un montant de 3.176,00 € HT.

Les sanitaires « Eglise » et « Maison des associations » seront en service au 1^{er} novembre.

Le maire questionne l'assemblée sur la nécessité d'une fermeture de ces espaces, le soir, pour éviter les dégradations ; fermeture qui nécessiterait des moyens humains ou la mise en place d'un système automatique.

Urbanisme – Révision du PLU

Suite à la décision d'Agrial de se maintenir dans ses locaux du centre bourg, le maire indique à l'assemblée que le projet d'y installer les services techniques de la commune se voit condamné. Le besoin de restructurer l'atelier communal et de créer un pôle technique qui comprendrait : des espaces de stockage, des vestiaires, une buanderie, un bureau, reste par contre d'actualité. Après avoir envisagé les différents espaces susceptibles d'accueillir le pôle technique, l'assemblée décide de zoner en 1AUL la parcelle communale L104 située à l'arrière du centre culturel.

Les orientations d'aménagement et de programmations ont été rédigées, et seront présentées aux personnes publiques associées le 14 novembre prochain.

Elles concernent notamment : la zone d'activité du Bourgneuf – le projet de zone commerciale secteur Saint Laurent – les espaces à urbaniser : Petit Peu, les Eglantines, Haie d'Izé, l'aménagement du désenclavement du secteur sud et la valorisation de l'entrée de bourg.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Le maire informe l'assemblée que la demande de subvention a été validée par l'agence de l'eau pour un montant de 148.400,00 €.

Suite à l'acquisition de la parcelle pour l'installation du poste de refoulement, un virement de crédits de 1.000,00 €doit être effectué du chapitre 23 au chapitre 21.

Les travaux d'extension du réseau eaux usées sur les parties nord et sud de la RD n°505 sont terminés, les travaux eaux pluviales en cours. Les travaux de l'intersection des vielles cours à l'intersection rte de la Duchais ont débuté en fin de semaine 40.

Le terrassement du poste de refoulement débutera semaine 42, la pose semaine 43.

Les branchements électrique et d'eau potable sont prévus à partir de semaine 44.

Les travaux situés sous RD 794 seront réalisés lors des vacances scolaires (semaines 43 et 44).

Les travaux sous voies annexes ou impasses débuteront à partir de la semaine 44.

Communauté d'Agglomération - Aire d'accueil des gens du voyage

Le maire rappelle que la commune assure la gestion des 3 emplacements pour le compte de Vitré Communauté : accueil — encaissement des droits de place (2€ par jour et par emplacement + règlement des consommations d'eau et d'électricité) — entretien — accompagnement administratif. En contrepartie, la commune perçoit un remboursement mensuel de 500,00 €.

La convention actuellement en cours expire le 13.11.2018.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage étant actuellement en révision et devant être approuvé pour la fin de l'année 2019, le conseil municipal décide de renouveler la convention de gestion pour une durée de 12 mois.

■ <u>Maison de santé</u>

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2018, elle a inscrit des crédits permettant la réalisation d'une étude pour une extension de la maison de santé. Compte tenu d'une situation peu sereine au sein de la structure, le maire propose de ne pas lancer d'étude cette année. Il indique qu'après avoir reçu à plusieurs reprises les professionnels de santé, il apparait que la gestion administrative de la structure est actuellement compliquée, peu lisible et que la définition d'un nouveau mode de gestion et d'une clé de répartition des charges génère des désaccords Le maire ajoute, par ailleurs, que contrairement aux engagements pris lors de la construction de la structure, de travailler à la mise en place d'une équipe médicale pérenne, aucun médecin n'est actuellement en voie d'installation.

Cérémonie du 11 novembre

Le maire indique à l'assemblée qu'à l'occasion du centenaire de la grande guerre et pour la cérémonie qui se tiendra le 11 novembre à 11h15, la statue du monument aux morts a été lessivée, poncée et repeinte par l'entreprise Hervagault pour un montant de : 1.128,00 € HT.

Affaires diverses

- **AGRIAL**: Suite au courrier envoyé le 14.09.18, une réponse a été reçue par messagerie le 26.09.2018, confirmant les engagements pris.
- **Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé**: Rapport sur la qualité et le prix du service Le syndicat dessert une population de 8 000 habitants, soit 3 307 abonnés. En 2017 les abonnés domestiques ont consommé 328 962 m³ (+4,70 % par rapport à 2016) soit en moyenne 113 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 88,0 % en 2017(86,8 % en 2016).

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 351,02 €, soit en moyenne 2,93 €/m³, en baisse de 3,85 % par rapport à 2017.

Sur ce montant, 42 % reviennent à l'exploitant la SAUR pour l'entretien et le fonctionnement, 36 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 %.

Prochaine réunion le jeudi 15 novembre 2018 à 20h30